



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du Nord

Question écrite n° 20963

## Texte de la question

M. Denis Merville appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux anciens combattants sur le choix de la date commémorative de la guerre d'Algérie. La Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) rejette la date du 5 décembre, avancée par la commission Favier. Cette association estime plus représentatif de l'opinion des Français le choix du 19 mars, date du cessez-le-feu, qui a mis fin à la guerre. A l'appui de cette proposition, l'association fournit des résultats de plusieurs sondages favorables à la date anniversaire du cessez-le-feu. Le 19 mars aurait ainsi une connotation historique plus forte et une signification plus claire pour l'opinion que l'inauguration, également très symbolique, du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie par le Président de la République. Par ailleurs, la FNACA fait valoir que des milliers de cérémonies se déroulent déjà dans toute la France chaque 19 mars, et qu'il serait dommage de rompre avec les pratiques du terrain, en instaurant la Journée nationale du souvenir le 5 décembre. Estimant que le choix du 5 décembre retenu par la commission Favier ne reflétait pas l'opinion majoritaire des Français et des anciens combattants d'Afrique du Nord, la FNACA a donc décidé de ne pas s'associer aux initiatives futures autour de cette date. Dès lors, il souhaiterait savoir quelles réponses le Gouvernement entend apporter aux prises de position de la FNACA ainsi que les moyens qui seront mis en oeuvre pour aboutir au choix d'une date consensuelle de commémoration.

## Texte de la réponse

Le secrétaire d'État aux anciens combattants partage pleinement la volonté du monde combattant de pouvoir, enfin, rendre hommage aux 24 000 « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, au cours d'une journée nationale. Afin d'apaiser les polémiques sur le choix de la date de cet hommage, le secrétaire d'État a chargé une commission composée des présidents des principales associations représentatives des anciens combattants de proposer la date qui recueille l'accord le plus large. Il a confié sa présidence à M. Jean Favier, membre de l'Institut. Cette méthode a été approuvée par l'ensemble des associations. La commission s'est réunie les 6 novembre et 22 janvier dernier. Les conclusions de ses travaux ont été remis par M. Favier au secrétaire d'État aux anciens combattants. La proposition de la commission Favier est de retenir le 5 décembre comme journée d'hommage à la mémoire des « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Ce jour-là, en effet, pour la première fois, un hommage national, solennel, et surtout unanime, a été rendu aux « morts pour la France » en Afrique du Nord, lors de l'inauguration par le Président de la République du mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Le Gouvernement étudie actuellement les suites qu'il apportera aux conclusions de la commission Favier.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Merville](#)

**Circonscription** : Seine-Maritime (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 20963

**Rubrique** : Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé** : anciens combattants

**Ministère attributaire** : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 30 juin 2003, page 5057

**Réponse publiée le** : 11 août 2003, page 6301